

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA12-0395

Valable 5 ans à compter du 08 novembre 2012

Matériau présenté par : SICM
Rue de la Fonderie
61100 FLERS
FRANCE

Marque commerciale : GRILLE VELCOT

Description sommaire : Tissu uni à mailles ouvertes à base de fibres 100 %
coton ignifugé par foulardage.
Masse surfacique nominale : 90 g/m².
Epaisseur nominale : environ 0,80 mm.
Coloris : blanc et noir.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (article non lavable,
non nettoyable à sec et pour usage intérieur uniquement).
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA12-0395 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des
caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27
à L 115-32 et R115-1 à R115-3 du code de la consommation modifié par la loi n° 2008-776 du 04 août 2008 article 113.

Champs-sur-Marne, le 08 novembre 2012

Le Technicien
Responsable de l'essai



Franck GOGUEL

Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de
classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS